

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 6 mai 2026  
*Greffe\_0134\_Préavis édités\_sma*

## **Préavis n° 12/2026**

### **Gestion et comptes 2025**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes,
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil communal de Château-d'Oex du 13 octobre 2014 (art. 91),

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation ainsi que les comptes de la Commune arrêtés au 31 décembre 2025.

Sur la base de ce rapport, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

---

## LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 12/2026 du 6 mai 2026,
- ouï le rapport de la Commission gestion-finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

- d'approuver les comptes communaux 2025 tels que présentés.
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 6 mai 2026.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Vice-Syndic :**

**La Secrétaire :**

**Pierre François Mottier**

**Sophie Matthey**

# RAPPORT DE GESTION

## EXERCICE 2025



1. Autorités – Administration générale -Tourisme - Sports - Communication .....	5
1.1 Autorités.....	5
1.2 Administration générale.....	7
1.3 Tourisme.....	9
2. Finances – Sécurité publique – Police sanitaire et vétérinaire – Service de défense contre incendie et de secours – Protection civile – Affaires militaires – Informatique et télécommunications.....	9
2.1 Finances.....	9
2.2 Sécurité publique .....	20
3. Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions – Bâtiments et terrains non agricoles .....	21
3.1 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions.....	21
3.2 Bâtiments et terrains non agricoles .....	22
4. Travaux – Equipements – Espaces publics – Cours d’eau – Distribution de l’eau .....	23
4.1 Travaux.....	23
4.2 Equipements .....	25
4.3 Cours d’eau .....	25
4.4 Distribution de l’eau.....	26
5. Petite enfance – Ecoles - Jeunesse – Cohésion sociale.....	29
5.1 Association scolaire intercommunale du Pays-d’Enhaut (ASIPE).....	29
5.2 Association Régionale du Pays-d’Enhaut pour l’Accueil de Jour des Enfants (ARPAJE).....	29
5.3 Association Régionale d’Action Sociale district d’Aigle et du Pays-d’Enhaut (ARASAPE) .....	30
6. Ressources humaines et assurances – Contrôle des habitants et bureau des étrangers – Culture – Santé – Temples et cultes .....	30
6.1 Ressources humaines.....	30
6.2 Contrôle des habitants et bureau des étrangers .....	32
6.3 Culture.....	33
6.4 Santé.....	34
7. Domaines agricoles – Forêts – Déchets – Transports publics et mobilité – Energies – Développement durable – Parcs et jardins.....	35
7.1 Domaines agricoles : .....	35
7.2 Forêts :.....	35
7.3 Déchets :.....	36
7.4 Transports publics : .....	37
7.5 Energies :.....	37
7.6 Parcs et jardins : .....	38
8. Conclusion.....	40

## **1. Autorités – Administration générale - Tourisme - Sports - Communication**

M. Eric Grandjean, syndic, a géré ce dicastère durant l'année 2025. Il a démissionné à fin janvier 2026 et a été remplacé depuis le 1<sup>er</sup> février 2026 par M. Pierre François Mottier, Vice-Syndic

### 1.1 Autorités

#### 1.1.1 Conseil communal

Le Conseil communal a tenu six séances ordinaires à la salle du Conseil communal durant lesquelles il a été traité des éléments suivants :

#### **Séance du 13 février 2025**

Préavis 01-2025 Demande de crédit pour l'achat de la parcelle RF 575

Préavis 02-2025 Création d'un droit distinct et permanent (DDP) de 100 ans sur une portion des parcelles RFn°521 et 575 pour la construction de bâtiments locatifs

Préavis 03- 2025 Avant-projets pour des aménagements de sécurisation et de protection sur les ruisseaux des Mérils et de la Leyvra – demande de crédit

Préavis 04-2025 Demande de crédit pour une participation financière à la reconstruction d'un hôpital au Pays-d'Enhaut

Préavis 05-2025 Demande de crédit pour des travaux d'entretien dans trois appartements de l'immeuble de la Pastorale

#### **Séance du 27 mars 2025**

Information : zone alluviale de la Sarine – Chemins pédestres

Préavis 06 -2025 Demande de crédit pour l'installation d'une cellule frigorifique dans le restaurant / Réfection de l'isolation des sanitaires du camping avec la création d'un avant-toit couvert en panneaux photovoltaïques / Réfection de chemin central dans le camping

Préavis 07-2025 Réfection du pont et route d'accès au lieu-dit les Vieux Bains à L'Etivaz

Préavis 08-2025 Préavis complémentaire au préavis 04/2018 « Demande de crédit pour les forfaits de raccordements au réseau de chauffage à distance de divers bâtiments, propriétés de la Commune ainsi que pour les transformations des chaufferies existantes »

#### **Séance du 8 mai 2025**

Préavis 09-2025 Mise en conformité des sorties de secours du Centre sportif

Préavis 10-2025 Réfection et entretien de plusieurs chalets d'alpage

Préavis 11-2025 Demande de crédit pour la réaffectation de la salle des maîtres en appartement au Collège des Moulins ainsi de la réfection du garage et préau attenants

Préavis 12-2025 Demande de crédit pour la réalisation du projet cour verte dans le préau scolaire à Château-d'Oex

Préavis 13-2025 Demande de crédit pour des travaux de remplacement de collecteurs d'eau claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs route des Monnaires n°1 à 13 et route de la Ray n°36 à 83

### **Séance du 19 juin 2025**

Rapport de la Commission Gestion-Finances : demi-journée technique 2025

Rapport intermédiaire de la Commission du Plan d'affectation Communal de Château-d'Oex

Rapport annuel de la Commission de Recours en matière fiscale

Rapport annuel de la délégation à l'Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE)

Commission chargée de préavisier sur la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité : Étude sur le soutien aux familles domiciliées sur la Commune pour favoriser la pratique du ski, l'accès aux remontées mécaniques et leurs activités extérieures en montagne

Préavis 14/2025 Gestion et comptes 2024

Par ailleurs, il a été procédé à la nomination du Bureau pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026, ainsi qu'à des élections complémentaires à la COGEFI dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### **Séance du 18 septembre 2025**

Préavis 15-2025 Adoption du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Préavis 16-2025 Arrêté communal d'imposition pour les années 2026 -2027

Préavis 17-2025 Demande de crédit pour le remplacement de divers véhicules pour le service de voirie, la sécurité publique, les parcs et jardins

Préavis 18-2025 Création d'un fonds de renouvellement des véhicules communaux

### **Séance du 6 décembre 2025**

Information de la Municipalité concernant le patrimoine financier et les chalets d'alpage

Désignation d'un remplaçant à la COGEFI

Rapport de la Commission chargée d'étudier la modification des statuts de l'ARASAPE (Association Régionale d'Action Sociale district d'Aigle et Pays-d'Enhaut) en vue de la création du Réseau d'Accueil de Jour Enfants Chablais (AJE)

Préavis 19-2025 Budget communal 2026

Cette dernière séance s'est déroulée à l'Etivaz et a été suivie du traditionnel repas de fin d'année au Restaurant du Chamois.

La Municipalité remercie vivement les membres du Conseil communal et les différentes commissions pour leur important travail. Elle relève également l'excellente collaboration avec les membres du Bureau.

### 1.1.2 Municipalité

La Municipalité a tenu quant à elle 46 séances ordinaires de Municipalité dans le courant de l'année 2025 et une séance pour l'inspection annuelle de la Préfecture, laquelle a eu lieu en présence de M. Roland Berdoz, Préfet du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, le 7 novembre 2025.

Dans un premier temps, il a tout d'abord rencontré M. Nicolas Henchoz et Mme Myriam Stucki Tinouch, respectivement Président et Secrétaire du Conseil communal, ainsi que M. Eric Grandjean, Syndic et Mme Sophie Matthey, Secrétaire municipale.

L'inspection s'est ensuite poursuivie, en présence de la Secrétaire municipale, en collaboration avec les différents services de l'administration. Divers documents ont été examinés par sondage.

Une réunion avec l'ensemble de la Municipalité a ensuite eu lieu. M. Berdoz n'a formulé aucune remarque particulière à ce sujet, constatant que les documents nécessaires étaient dûment tenus, classés et répertoriés.

## 1.2 Administration générale

### 1.2.1 Votations - élections

- Votation fédérale du 9 février 2025 :
  - Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »
- Votations cantonales et fédérales du 28 septembre 2025 :
  - Initiative populaire Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite « Initiative Sauvons le Mormont » et son contre-projet
  - Modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales
  - Modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers
  - Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires
  - Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

- Votations cantonales et fédérales du 30 novembre 2025 :
  - Initiative populaire « Pour une suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »
  - Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »
  - Modification des articles 74 et 75 de la Constitution du Canton de Vaud pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats
  - Modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 179d visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques
  - Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »

### 1.2.2 Naturalisations

La Commission municipale de naturalisation est composée de M. Eric Grandjean, syndic, M. Pascal Berruex, municipal, ainsi que M. Maximilien Stauber, municipal. Elle a soumis à l'approbation de la Municipalité l'octroi de différentes demandes de bourgeoisie de la Commune de Château-d'Oex, sous réserve de la décision du Service cantonal de la population, secteur naturalisations.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers	10	11	2	9	21	10	6	7
Nombre d'adultes	8	7	2	6	10	8	5	5
Nombre d'enfants	2	4	0	3	11	2	1	2

### 1.2.3 Nonagénaires

En 2025, la Municipalité a souhaité ses meilleurs vœux à 14 nonagénaires.

Comme à l'accoutumée, un après-midi récréatif et musical a été organisé en fin d'année au Restaurant Le Chalet pour l'ensemble de ceux-ci.



### 1.2.4 Associations caritatives

Depuis 2011, la Municipalité transmet ses vœux de fin d'année sur papier ordinaire permettant, par l'économie ainsi réalisée, le versement d'un don de CHF 500.00 à une association caritative du Pays-d'Enhaut.



Cette année, c'est M. Yan Raynaud, apprenti de première année, qui a imaginé et dessiné l'illustration de la carte de vœu de la Municipalité.

En contrepartie, un don de CHF 500.00 a donc pu être effectué en faveur de l'association « Arc-Echange ».

### 1.3 Tourisme

Au vu du changement de syndication intervenu début 2026, il est apparu ici délicat de faire un fidèle résumé des dossiers liés au tourisme durant l'année 2025.

La Municipalité entend toutefois accorder une attention renouvelée à ce domaine stratégique dès le début de la nouvelle législature, afin de renforcer la dynamique touristique et de poursuivre les projets en cours.

En fait marquant, il est toutefois déterminant de relever que la Commune de Château-d'Oex ne fait désormais plus partie d'Alpes vaudoises, ensuite de sa démission de la Communauté touristique des Alpes Vaudoises (CITAV) au 31 octobre 2025. De ce fait, la promotion touristique sera désormais assurée par Pays-d'Enhaut, Région, Economie et Tourisme dès 2026.

## **2. Finances – Sécurité publique – Police sanitaire et vétérinaire – Service de défense contre incendie et de secours – Protection civile – Affaires militaires – Informatique et télécommunications**

M. François Jaquillard, municipal

### 2.1 Finances

Information financière et du système d'information

Système d'information communal

**Le préavis n° 07/2023** concernant la migration vers le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 a été accepté lors de la séance du Conseil communal du jeudi 22 juin 2023.



Cette migration s'est officiellement achevée avec le premier bouclage effectué selon le nouveau modèle comptable harmonisé en 2024.

Les derniers ajustements comptables (adaptations des natures et des fonctions) sont intervenus sur l'exercice 2025 et resteront encore visibles en 2026. Cela peut impliquer, pour la lecture des comptes, une certaine gymnastique comptable liée aux ajustements opérés.

**Le préavis n° 17/2023** relatif à l'acquisition de nouveaux logiciels métiers, la Commune et son administration ont déployé plusieurs solutions numériques dans une optique de modernisation et de renforcement de l'efficacité administrative.

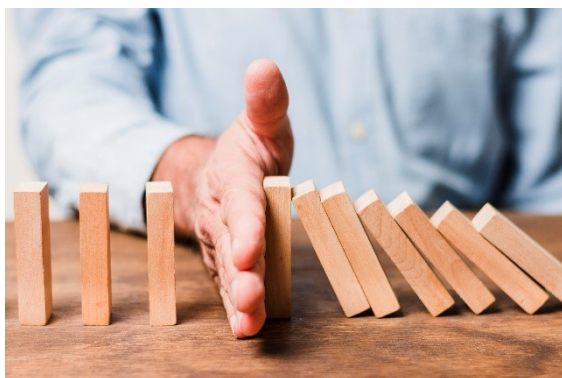
La dernière mise en production concerne la solution de gestion des heures « Abalik », qui a été validée par un groupe pilote de collaboratrices et collaborateurs au cours du dernier trimestre 2025. La mise en production est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les premiers résultats, notamment en termes de ventilation des heures, de transparence et de fluidification des processus internes, feront l'objet d'un suivi et d'une analyse à chaque trimestre durant l'année 2026.

Envie d'en savoir plus ...



<https://youtu.be/-p6a2XxH4KE>



**Test de continuité.** Le service de la bourse, avec l'appui de la société CS&M Informatique, a réalisé un test BCS (Business Continuity Scenario) afin de vérifier la robustesse du dispositif de sauvegarde et de reprise du système d'information communal.

Ce test a consisté à simuler une situation de défaillance majeure des systèmes informatiques afin de vérifier la capacité de l'administration à restaurer les données sauvegardées et à rétablir le fonctionnement des applications essentielles dans des délais acceptables.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer la sécurité informatique de la Commune et de garantir la continuité des activités administratives en cas d'incident majeur.

## Finances

Les comptes 2025 de la Commune de Château-d'Oex présentent, au fonctionnement, un total des charges de CHF 31'167'633.26 et un total des revenus de CHF 31'466'907.03, ce qui conduit à un solde de fonctionnement (SF) positif de CHF 299'273.77.

Total charges 2025 <b>CHF 31 167 633</b>	Total recettes 2025 <b>CHF 31 466 907</b>	Résultat <b>CHF 299 274</b> <small>Exercice bénéficiaire</small>
---	--	--

À titre de comparaison, le budget 2025 prévoyait un excédent de revenus de CHF 54'062.00, soit un résultat proche de l'équilibre. La marge d'autofinancement est quant à elle extrêmement solide, puisqu'elle se monte à CHF 5'558'042.54. Le budget 2025 prévoyait une marge d'autofinancement de CHF 1'459'725.00.

### Écart global comptes 2025 vs budget 2025

Poste	Comptes 2025	Budget 2025	Écart	En %
Charges totales	31 167 633	28 708 824	<b>+2 458 809</b>	+9%
Revenus totaux	31 466 907	28 762 886	<b>+2 704 021</b>	+9%
<b>Résultat</b>	<b>299 274</b>	<b>54 062</b>	<b>+245 212</b>	
Marge d'autofinancement	5 558 043	1 459 725	<b>+4 098 318</b>	+281%

Il est important de souligner que le résultat obtenu, lequel, augmenté des attributions aux fonds et des amortissements supplémentaires et complémentaires peut être qualifié d'exceptionnel, doit néanmoins être interprété à la lumière de plusieurs facteurs.

1. Le changement de système de péréquation, combiné au fait que les soldes 2024 et 2025 se cumulent sur l'exercice 2025, a eu pour effet de démultiplier les revenus.
2. Une diminution significative des charges réelles par rapport à celles budgétées a encore renforcé le résultat positif de la Commune.

En excluant donc les revenus et les charges extraordinaires, le résultat opérationnel de la commune de Château-d'Oex se monte à CHF 3'760'109.00.

### Analyses

L'écart entre le résultat budgété et le résultat avant les mouvements comptables complémentaires, s'explique principalement par deux facteurs :

1. Des charges d'exploitation inférieures au budget, en particulier dans le groupe des biens et services, notamment en raison de certains travaux, prestations externes et coûts d'exploitation qui se sont révélés moins élevés que prévu.
2. Une augmentation marquée des revenus de transfert, résultant principalement des mécanismes cantonaux de redistribution financière, dans le contexte de l'introduction du nouveau système de péréquation entre 2024 et 2025.

L'excédent s'explique donc par :

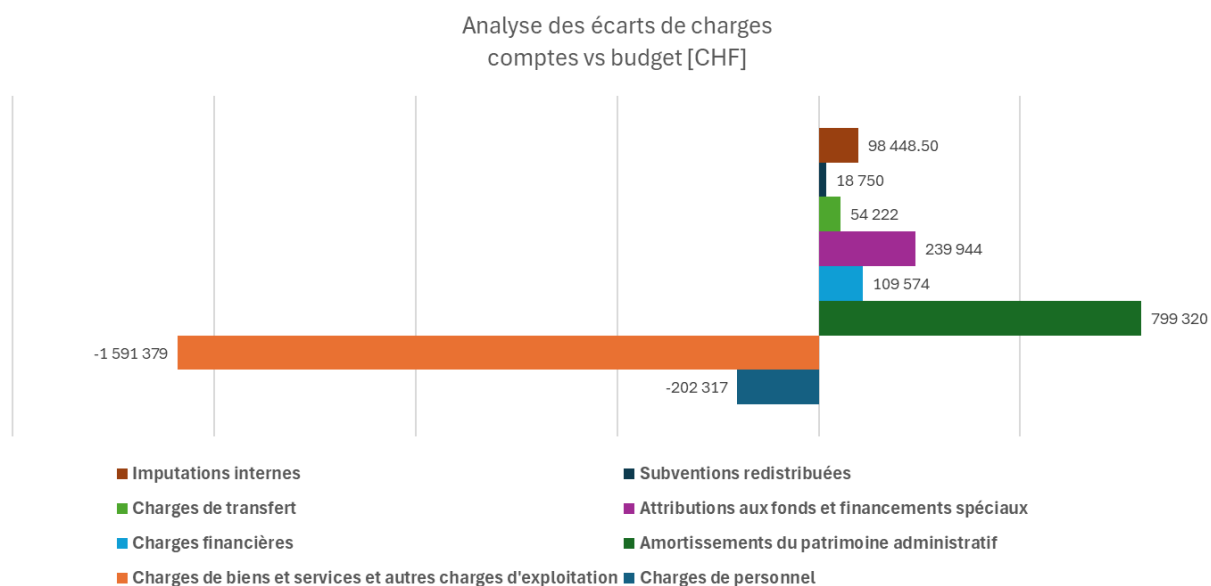
- 1.13 mio de charges en moins
- 2.56 mio de revenus supplémentaires

## Analyse des charges

L'analyse des charges met en évidence que la diminution provient presque entièrement du groupe 31 - biens et services et autres charges d'exploitation, qui présente un écart de **- CHF 1.59 million par rapport au budget.**

Cette diminution s'explique notamment par :

- des coûts d'entretien et de travaux inférieurs aux prévisions,
- des prestations externes moins élevées que budgétées,
- des coûts énergétiques plus faibles que prévus.



Ces postes dépendent largement de facteurs opérationnels et conjoncturels, ce qui peut entraîner des variations importantes d'une année à l'autre.

La baisse des charges de personnel (- CHF 0.20 million) contribue également à l'amélioration du résultat, mais dans une mesure nettement plus limitée.

Compte	Libellé	Écart comptes vs budget
40	Revenus fiscaux	+ 119 421
41	Patentes et concessions	+ 7 598
42	Taxes et redevances	+ 289 019
43	Revenus divers	+ 21 920
44	Revenus financiers	- 568 595
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 300 482
<b>46</b>	<b>Revenus de transfert</b>	<b>+ 2 882 484</b>
47	Subventions à redistribuer	+ 18 750
48	Revenus extraordinaires	+ 135 458
49	Imputations internes	+ 98 449

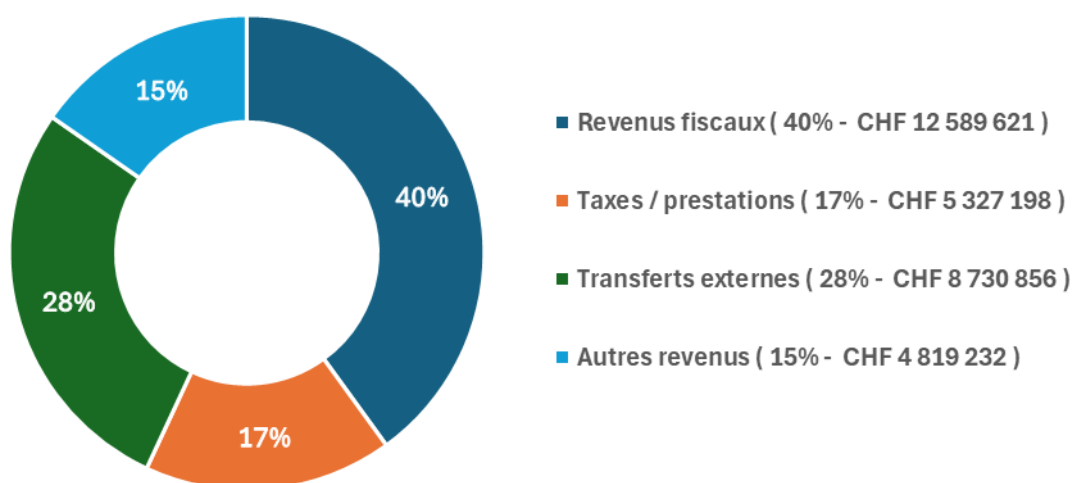
Le facteur déterminant est le groupe 46 - revenus de transfert, qui présente un écart de **+ CHF 2.88 millions par rapport au budget.**

Ces revenus comprennent notamment :

- la péréquation financière cantonale (NPV),
- des mécanismes de redistribution fiscale cantonale ou intercantonale,
- des participations provenant d'associations intercommunales.

Au total, ces flux représentent environ **CHF 8.73 millions**, soit **près de 30 % des revenus de la Commune.**

Part dans les revenus totaux



## Conclusion du résultat

Ces revenus peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre en fonction de facteurs économiques, fiscaux et institutionnels. Il convient donc de souligner que l'excédent enregistré en 2025 ne reflète pas uniquement une amélioration structurelle de la situation financière communale, mais également des effets externes liés aux mécanismes de redistribution cantonaux.

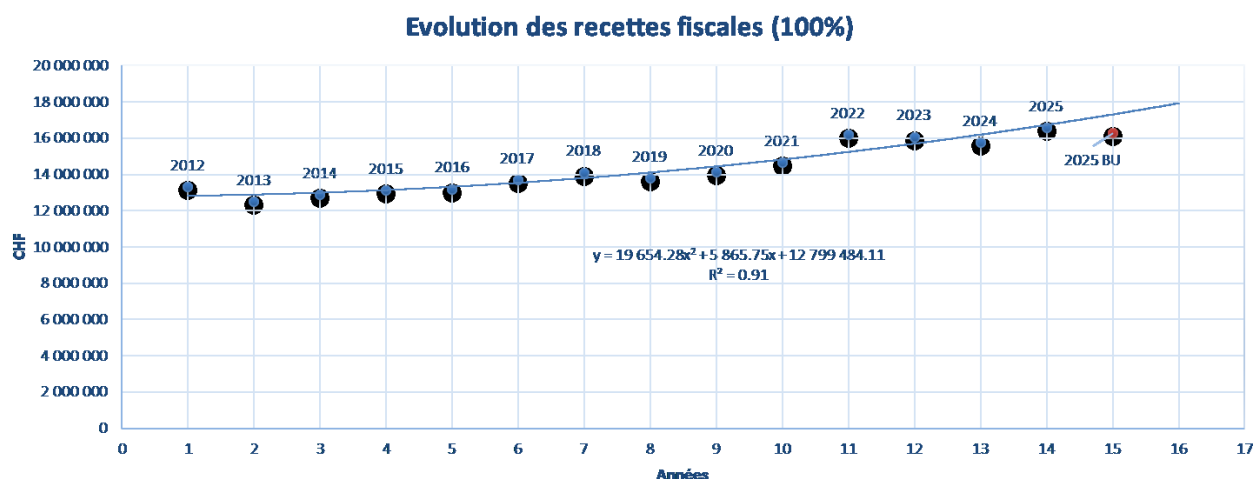
Dans cette perspective, la Municipalité accueille ce résultat favorable avec satisfaction, tout en restant prudente. Elle entend poursuivre une gestion financière rigoureuse afin de maintenir durablement l'équilibre des finances communales.

## Impôts

Le rendement brut d'impôts passe de CHF 12'178'939.91 en 2024 à CHF 12'589'620.97 pour l'année 2025.

Compte	Libellé	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart absolu	Ecart %	Comptes 2024
<b>40</b>	<b>Revenus fiscaux</b>	<b>-12 589 620.97</b>	<b>-12 400 200.00</b>			<b>-12 178 939.91</b>
400	Impôts directs, personnes physiques	-9 436 422.12	-9 010 000.00			-8 915 542.26
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	-5 970 068.57	-5 900 000.00			-5 825 117.67
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	-2 139 091.52	-1 800 000.00	-339 091.52	-18.8	-1 797 489.72
4002	Impôts à la source, personnes physiques	-521 789.34	-420 000.00	-101 789.34	-24.2	-448 589.12
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	-805 472.69	-890 000.00			-844 345.75
401	Impôts directs, personnes morales	-372 322.75	-255 000.00	-117 322.75	-46.0	-177 607.85
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	-338 943.85	-210 000.00	-128 943.85	-61.4	-148 525.30
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	2 494.85	-25 000.00	27 494.85	110.0	-23 200.00
4019	Autres impôts directs, personnes morales	-35 873.75	-20 000.00	-15 873.75	-79.4	-5 882.55
402	Autres impôts directs	-2 748 856.10	-3 100 000.00	351 143.90	11.3	-3 055 279.80
4021	Impôts fonciers	-1 693 208.05	-1 600 000.00			-1 668 657.00
4023	Droits de mutation	-527 569.05	-850 000.00	322 430.95	37.9	-584 416.60
4024	Impôts sur les successions et donations	-528 079.00	-650 000.00	121 921.00	18.8	-802 206.20
403	Impôts sur la propriété et sur les charges	-32 020.00	-35 200.00			-30 510.00
4033	Impôts sur les chiens	-32 020.00	-35 000.00			-30 510.00
4039	Autres impôts sur la propriété et les charges		-200.00	200.00	100.0	

Le graphique ci-dessous présente la prévision établie dans le cadre du budget 2025 (en rouge), laquelle se voulait volontairement prudente. Les recettes fiscales effectives s'inscrivent dans une tendance plus favorable que celle budgétée, pour autant que l'on fasse abstraction des années exceptionnelles 2022 et 2023.



## Défalcations

Les défalcations municipales s'élèvent à CHF 22'183.64, contre CHF 9'479.43 l'année précédente, soit une augmentation d'environ 130 %. Cette hausse s'explique principalement par les défalcations des factures de contribution communale relatives au Pôle Santé Pays-d'Enhaut. Les défalcations d'impôts sont, quant à elles, en diminution par rapport à 2024, soit CHF 51'831.58 en 2025 contre CHF 116'418.00 en 2024.

Enfin, ce même fonds est réalimenté afin de constituer une provision pour pertes sur débiteurs d'un montant de CHF 559'202.00, sur la base des estimations fournies par l'administration fiscale ainsi que les estimations communales.

## Mouvement sur les fonds

Avec les mouvements sur les fonds de réserve, les imputations internes et les amortissements constituent des écritures comptables qui n'entraînent pas de flux financiers.

Les différents mouvements sur les fonds de réserve et sur les financements spéciaux figurent dans le tableau ci-après :

Préfinancements	N° fonds	Charges Attributions	Revenus Prélèvements
7300 Ordures ménagères	2900.730	55 560.08	0.00
7200 Epuration	2900.720	55 162.32	0.00
7100 Avance service des eaux	2900.710	4 383.42	0.00
<b>Financement spéciaux</b>		<b>115 105.82</b>	<b>0.00</b>

**Amortissements :**

**Patrimoine administratif (PA)**

Le montant des amortissements du patrimoine administratif comprend les amortissements obligatoires, ainsi que les amortissements complémentaires et supplémentaires.

Amortissements du patrimoine administratif	N° de compte	Montant
Amortissements planifiés des immobilisations PA	3300.000	1 955 308.42
Amortissements non planifiés des immobilisations PA	3301.000	539 047.64
<b>Total des amortissements des immobilisations du PA</b>		<b>2 494 356.06</b>

**Patrimoine financier (PF)**

Dans le cadre de l'application du nouveau modèle comptable MCH2, la Direction des Finances recommande de ne pas amortir les actifs du patrimoine financier. La Municipalité a décidé de suivre cette recommandation (décision n° 2025\_016\_1.1 du 30 avril 2025).

**Péréquation**

Le nouveau système de péréquation est entré en vigueur en 2025 et déploie ses effets sur l'année en cours, éliminant ainsi les variations liées aux acomptes et aux décomptes répartis sur plusieurs exercices comptables.

L'exercice comptable 2025 bénéficie toutefois encore du décompte de l'ancien système pour l'année 2024, lequel contribue, et ce pour la dernière fois, de manière significative au résultat de l'exercice 2025.

Le décompte 2025 de la NPIV fait également apparaître un solde en faveur de la commune, lequel participe lui aussi au résultat extraordinaire de l'exercice.

Le tableau ci-après (tableau 1) montre que la différence entre le décompte prévisionnel et le décompte définitif de la péréquation horizontale représente un montant de CHF 798'252 en faveur de la Commune de Château-d'Oex.

Commune :	Château-d'Oex	5841	Selon décompte prévisionnel*		Solde
Montant en CHF					
<b>Péréquation des ressources (R)</b>	<b>-2 924 017</b>		<b>-2 200 342</b>		<b>-723 675</b>
Solidarité principale	-2 779 556		-2 208 879		-570 676
Dotations minimales	0		0		0
Prélèvements conjoncturels	-144 461		8 537		-152 998
<b>Péréquation des besoins structurels (B)</b>	<b>-2 241 362</b>		<b>-2 204 290</b>		<b>-37 072</b>
Compensation "surface productive"	-716 158		-711 107		-5 051
Compensation "population en altitude"	-1 525 204		-1 493 183		-32 021
Compensation "élèves pondérés"	0		0		0
<b>Compensation des charges particulières des villes (V)</b>	<b>1 238 871</b>		<b>1 276 377</b>		<b>-37 505</b>
Couche population	865 704		853 488		12 216
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	373 167		422 889		-49 722
<b>Compensation transitoire (C)</b>	<b>-170 200</b>		<b>-170 200</b>		<b>0</b>
<hr/>					
<b>Total Péréquation (R + B + V + C)</b>	<b>-4 096 707</b>		<b>-3 298 455</b>		<b>-798 252</b>
Participation à la cohésion sociale	3 591 700		3 518 020		73 680
<b>Facture policière</b>	<b>609 137</b>		<b>609 392</b>		<b>-255</b>
Socle sécuritaire commun	110 959		111 343		-384
Part des communes délégatrices	498 178		498 049		129
<b>Total péréquation et factures cantonales</b>	<b>104 130</b>		<b>828 957</b>		<b>-724 827</b>

+ à payer et  
- à recevoir

\* Ne tient pas compte des arrangements survenus en cours d'année

Tableau 1

Concernant le décompte de péréquation 2024, le tableau ci-dessous (tableau 2) met en évidence un retour supérieur à CHF 1 million.

### Synthèse en CHF

	Totaux	Participation à la cohésion sociale	Péréquation directe	Facture policière
Acomptes*	938 335	2 664 715	-2 101 622	375 241
Décompte	-161 851	2 231 767	-2 753 327	359 708
Solde	-1 100 186	-432 948	-651 705	-15 533

Tableau 2

### Financement des investissements et marge d'autofinancement

Les investissements bruts réalisés en 2025, hors patrimoine financier, s'élèvent à CHF 4'673'281.60. Les recettes d'investissement, pour un montant total de CHF 2'988'749.50, auxquelles s'ajoutent des reclassements d'immobilisations du patrimoine administratif au patrimoine financier pour CHF 644'841.95, participent au financement des investissements à hauteur d'environ 77 %.

Après prise en compte de ces éléments, les investissements nets de l'exercice s'établissent à CHF 1'684'532.10.

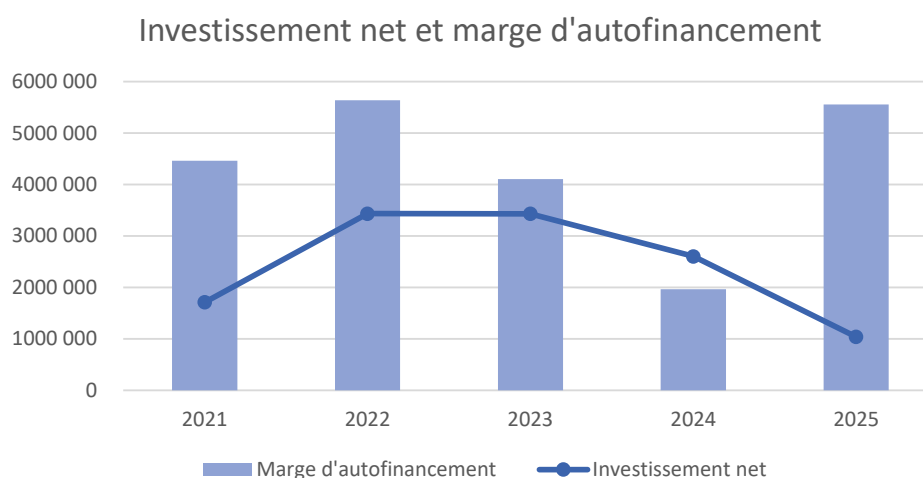


Figure 1

Ce niveau d'investissement, combiné aux recettes d'investissement, en partie issues de subventions versées tardivement, ainsi qu'aux reclassements effectués, contribue à limiter l'impact des investissements sur les finances communales et à préserver la capacité d'autofinancement de la commune.

Avec une marge d'autofinancement de CHF 5'558'042.54, le degré d'autofinancement (MA/DIN) s'avère exceptionnel (voir figure 2).

Pour rappel, cet indicateur répond à la question suivante : « Quelle part des investissements nets de la Commune est financée par sa marge d'autofinancement ? »

L'objectif à moyen et long terme pour la Commune est de maintenir un taux d'autofinancement le plus proche possible de 100 %. En dessous de ce niveau, la capacité d'autofinancement ne suffit plus à couvrir l'ensemble des investissements, ce qui implique un recours accru à l'endettement.

**Degré d'autofinancement (en %)**

MCH2	MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
534.0%	74.0%	119.0%	164.0%	260.0%	177.0%
≥ 100% : optimal 80% – 100% : acceptable à bon 50% – 80% : insuffisant < 50% : problématique		<i>Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.</i>			

Figure 2

Le volume d'investissement d'une commune peut varier considérablement d'un exercice à l'autre. Afin d'atténuer cette volatilité, l'indicateur est généralement calculé sous forme de moyenne mobile sur 5 ans.

Dans notre cas, en raison du caractère exceptionnel des exercices 2021 à 2023, la moyenne quinquennale obtenue peut être considérée comme optimale pour l'analyse.

## Endettement

La différence entre les engagements bruts et le patrimoine financier correspond à la dette nette, qui s'élève à CHF 18'116'670.12.

La marge d'autofinancement atteint CHF 5'558'042.54 et couvre largement les dépenses d'investissement nettes de l'exercice, lesquelles se montent à CHF 1'684'532.10. La commune n'a ainsi pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Cette situation a permis de renforcer la trésorerie et contribue à l'amélioration de la position d'endettement.

Sur le plan de l'évolution, l'endettement de la Commune de Château-d'Oex montre une amélioration progressive au cours des dernières années. La dette brute a diminué entre 2018 et 2023, passant d'environ 38 millions à près de 30 millions de francs, avant de se stabiliser autour de 32 millions en 2024 et 2025. Cette évolution témoigne d'une gestion globalement maîtrisée de l'endettement, malgré un cycle d'investissements pouvant ponctuellement nécessiter un recours au financement externe.

### Taux d'endettement net (en %)

MCH2	MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
104%	166%	150%	156%	175%	148.0%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		<i>La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.</i>			

Figure 3

La dette nette s'améliore plus nettement encore en 2025, notamment en raison de l'augmentation du patrimoine financier et d'une marge d'autofinancement élevée. Le taux d'endettement net s'établit ainsi à 104 %, contre plus de 150 % les années précédentes, ce qui rapproche la commune des niveaux considérés comme favorables selon les références du modèle comptable harmonisé (MCH2).

Par ailleurs, la charge liée à la dette demeure modérée, les intérêts représentent un peu plus de 1 % des revenus. Dans l'ensemble, les indicateurs confirment que l'endettement communal reste soutenable et que la commune dispose d'une capacité financière lui permettant de poursuivre ses investissements tout en préservant l'équilibre financier à moyen terme et long terme.

## Bilan

Au 31 décembre 2025, le bilan de la Commune de Château-d'Oex présente deux totaux équilibrés de CHF 45'146'879.23.

Le résultat positif de l'exercice vient renforcer les fonds propres de la commune et contribue à consolider sa situation financière. L'évolution du capital communal traduit ainsi la capacité de la commune à générer des ressources suffisantes pour couvrir ses charges tout en maintenant une structure financière saine.

Conformément aux principes de gestion financière des collectivités publiques et à la notion de « budget équilibré », les emprunts doivent être destinés prioritairement au financement des investissements. Dans cette logique, il est essentiel que les remboursements de la dette soient au moins équivalents aux amortissements comptables afin de garantir une évolution maîtrisée de l'endettement.

L'analyse de la structure du bilan montre que les immobilisations du patrimoine administratif demeurent supérieures aux emprunts à moyen et long terme. Cette situation indique que les investissements réalisés par la commune sont couverts de manière adéquate par les ressources affectées à leur financement.

La structure du bilan peut ainsi être considérée comme solide. Les actifs immobilisés couvrent pleinement les engagements financiers liés aux investissements, ce qui reflète une situation financière équilibrée et conforme aux principes de gestion prudente appliqués aux collectivités publiques.

### **Dépassement de crédits**

Le contrôle du respect des crédits accordés est du ressort de la Commission de gestion. Le point de la situation des crédits d'investissement figure dans le rapport de la Commission de gestion-finances.

Les dépassements de crédit au budget de fonctionnement (écarts par rapport au budget) sont détaillés dans la brochure des comptes.

## 2.2 Sécurité publique

### **Acquisition d'un nouveau véhicule Toyota Proace avec rampe de feu**

Dans une volonté affirmée de modernisation et de renforcement des moyens d'intervention, un véhicule de type Toyota Proace, équipé d'une rampe de feu, a été intégré à la flotte le 14 novembre 2025. Celui-ci affichait déjà près de 5'000 kilomètres au compteur lors de sa mise en service.

Ce nouvel équipement constitue un apport notable à plusieurs égards. Sur le plan de la sécurité, il offre des conditions d'intervention accrues à nos agents de sécurité publique, tant par la fiabilité de ses dispositifs que par la qualité de sa signalisation. En matière de fonctionnalité, son aménagement intérieur, pensé avec pragmatisme, permet une organisation optimale du matériel et favorise la fluidité des opérations sur le terrain. Enfin, la visibilité qu'assure la rampe lumineuse renforce significativement la présence des forces de sécurité, notamment lors d'interventions en bordure de voies de circulation ou dans des contextes à forte affluence.

Ce véhicule a notamment été mobilisé dans le cadre du FIB où il a contribué à affirmer une présence à la fois visible et rassurante auprès du public.

### **Augmentation du pourcentage global**

Dans une perspective d'adaptation continue aux exigences croissantes du terrain, le pourcentage total dédié à la sécurité publique a été augmenté de 10% dès le 1<sup>er</sup> février 2025, passant de 150 à 160%. Les taux de travail de nos deux agents ont aussi été lissés en deux parts égales à 80%. Cette évolution organisationnelle s'est traduite par une extension significative de la couverture horaire globale, permettant d'assurer une présence plus soutenue et mieux répartie sur l'ensemble du calendrier hebdomadaire. Elle a également favorisé une prise en charge plus complète des tâches et des responsabilités, chaque mission pouvant dès lors être suivie avec davantage de rigueur et de continuité.

Par ailleurs, ce renforcement des effectifs devrait s'avérer particulièrement précieux lors de manifestations d'envergure, à l'image du FIB, où il permettra d'apporter à l'avenir un soutien efficace et structuré, tant dans la gestion des flux que dans la coordination des interventions.

Enfin, cette mise en place devrait aussi permettre un tournus des contrôles de parking plus efficient.

Dans son ensemble, la création de ce second poste s'inscrit dans la mise en œuvre d'une démarche qualitative, visant à consolider durablement l'efficacité et la réactivité du dispositif de sécurité publique.

### **Nouvelle politique de stationnement**

Depuis 2025, la Commune a engagé une évolution mesurée mais résolue de sa politique de stationnement, avec pour ambition de mieux réguler l'usage de l'espace public, tout en préservant la vitalité du centre du village.

Au cœur du bourg, le stationnement a été repensé selon une logique de rotation accrue. Ainsi, les zones à disque ont été maintenues, offrant des durées de parcage variant de 30 à 60 minutes selon les emplacements. Cette modulation, à la fois souple et ciblée, vise à favoriser l'accès aux commerces et services de proximité, en limitant les stationnements prolongés.

Parallèlement, certains secteurs stratégiques, notamment la BCV, le préau de l'école et les Bossons, ont fait l'objet d'un passage au stationnement payant. Ce dispositif a toutefois été conçu sans recours au système de macaron, traduisant une volonté de simplification et d'équité dans l'accès à ces espaces.

Les premiers constats dressés depuis l'introduction de ces mesures confirment la pertinence des choix opérés. Ainsi, l'on peut observer une nette diminution des véhicules dits « ventouses », immobilisés sur de longues périodes, ainsi qu'un recul sensible de la présence de camping-cars dans les zones concernées.

En parallèle, les macarons mis en circulation ont rencontré un vif succès, témoignant d'une adhésion certaine des usagers réguliers, notamment dans les zones Petit-Pré, Coop/Braye, Pôle-Santé/Etambeau, Monts-Chevreuil et Croix-d 'Or.

Enfin, les opérations de contrôle ont gagné en efficacité grâce à l'introduction d'une application dédiée, permettant des vérifications rapides et systématiques. Cet outil renforce la crédibilité du dispositif et participe à une gestion plus fluide et rigoureuse du stationnement.

Dans son ensemble, cette nouvelle politique esquisse les contours d'un équilibre recherché entre accessibilité et maîtrise de l'espace public, au service d'un village à la fois accueillant et structuré.

## **3. Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions – Bâtiments et terrains non agricoles**

M. Pierre François Mottier, municipal et Vice-Syndic

### **3.1 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions**

Le service technique a, durant l'année 2025, ouvert pas moins de 55 dossiers, représentant un volume important de séances et de suivis.

La Commission technique s'est réunie à 20 reprises, traitant un total de 107 dossiers, témoignant de l'activité soutenue du secteur.

Dans le domaine des constructions et de l'urbanisme, 293 décisions ont été rendues par la Municipalité. Par ailleurs, 46 permis de construire ainsi que 33 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés.

Parmi les dossiers majeurs, on peut relever la mise en place ainsi que le suivi de la première phase du projet CLES, en lien avec le projet de restructuration de la Landi. La mise en conformité du magasin Landi a également fortement mobilisé le service. Le suivi de ce chantier, bien que parfois complexe, a permis de respecter le budget et de mener à bien la rénovation dans les délais impartis. Les travaux et suivis de construction liée aux préavis de la piscine, du Collège des Moulins, du centre sportif et des chalets d'alpages ont également été menés avec rigueur, garantissant le respect des budgets alloués et le déroulement des chantiers dans les délais prévus.

De nombreux projets de rénovation et de transformation ont également occupé le service, nécessitant un suivi rigoureux afin de garantir une équité de traitement entre les citoyens. Parmi les projets les plus significatifs figurent notamment la rénovation des bâtiments de la rue du Village, en particulier les anciens bâtiments Desquartier et Dey, qui feront l'objet d'importantes transformations avec création de logements, ainsi que le projet de transformation de la menuiserie Chabloz au Petit-Pré. Le projet Equitim au parc Kearley, initié par la Commune, fait également partie des dossiers suivis et soutenus par l'équipe technique. À cela s'ajoutent de nombreuses rénovations, de petite et moyenne importances, nécessitant études, contrôles et délivrance des autorisations.

De nombreux projets situés hors zone à bâtir (zone agricole) ont également été traités. Bien que le Canton exerce une compétence prépondérante en la matière et délivre la majorité des autorisations, leur examen par le service communal reste obligatoire et implique un suivi attentif des dossiers, ainsi que la délivrance des permis nécessaires.

L'ensemble de ces dossiers a été traité par un service technique aujourd'hui bien structuré, capable de relever des défis toujours plus nombreux. Cela exige une grande capacité d'adaptation et un savoir-faire confirmé, afin de garantir un traitement efficace, impartial et au service des citoyens dans les meilleurs délais.

Le service technique a également collaboré avec une entreprise locale au développement d'une plateforme informatique de suivi des dossiers de la police des constructions. Cette solution permet aux requérants de soumettre leurs demandes de travaux en ligne et d'en suivre l'avancement jusqu'à leur archivage, tout en intégrant un module de contrôle de la conformité réglementaire des permis de construire, garantissant ainsi une équité de traitement.

Enfin, il convient de remercier l'ensemble des collaborateurs engagés au sein du service des constructions, dont le travail permet à la Commune de poursuivre son développement dans les meilleures conditions, au bénéfice de toute la population.

## 3.2 Bâtiments et terrains non agricoles

### 3.2.1 Patrimoine financier

Quatre biens ont été évalués d'un point de vue immobilier et énergétique pendant le courant de l'année. Il s'agit du bâtiment du Cinéma, du Collège du Mont, des appartements de la Pastorale, et du Collège de l'Étivaz.

La Municipalité étudie donc l'optimisation de ceux-ci afin de réduire ses charges d'entretien et de pouvoir renforcer par la suite la capacité de financement d'infrastructures destinées à la population et à la formation.

### 3.2.2 Projet CLES

Tout au long de l'année 2025, la Municipalité a continué à travailler sur le projet CLES. Pour rappel, il s'agit du projet destiné à organiser, hiérarchiser et suivre l'ensemble des rénovations des infrastructures de la Commune. Il est planifié sur plus de dix ans et concerne la modernisation de quatre sites majeurs, dans l'ordre de priorisation suivant : En Glacière, la Grande salle, la piscine et le Parc des Sports.

Il s'agit en effet d'avoir une vision d'ensemble pour rénover les lieux, répartir les fonctions au mieux entre les sites et garantir une utilisation optimale tant pour la population locale que pour les hôtes de la région.

L'état d'avancement du projet global a été présenté au Conseil communal au mois de décembre 2025.

Aussi et à ce stade, ce sont surtout le développement des sites En Glacière et Grande salle, lesquels sont étroitement liés, qui sont concernés, la réalisation du second dépendant directement de l'avancement du premier.

Le projet d'agrandissement et de rénovation du site En Glacière a quant à lui pour visée générale de créer un site polyvalent dédié aux manifestations, aux spectacles, au jardin des neiges et aux activités liées au ballon, répondant en cela aux attentes des acteurs impliqués. La réunion des deux actuelles salles de spectacle en un espace mieux équipé et de dimension plus importante, bien que modulable, permet en effet d'imaginer une bien plus grande variété et une plus grande qualité d'événements.

Avec cette nouvelle vision, la Municipalité entend proposer un projet ambitieux, cohérent, d'intérêt régional et ouvert durant les quatre saisons de l'année.

## **4. Travaux – Equipements – Espaces publics – Cours d'eau – Distribution de l'eau**

Mme Nicole Schnegg, municipale

### 4.1 Travaux

- Préavis no 10/2017 Poursuite de la réfection du réseau routier communal – planification 2017-2021 - Demande de crédit pour le secteur 03 « l'Étivaz »

Une réfection complète de la route entre l'Étivaz et le Plan de l'Ouge a pu être réalisée avec les travaux de finition exécutés en 2024. Le solde financier disponible sera utilisé pour la mise à jour des données cadastrales qui sera effectuée en 2026. Un préavis complémentaire pour le tronçon Four à pain – Clos Ister sera présenté au printemps 2026 au Conseil communal.

- Préavis 4/2020 Demande de crédit pour la réalisation d'une route d'accès, avec places de stationnement publiques, dans le cadre du Plan partiel d'affectation « L'Etambeau – Pôle Santé »

Ce préavis est toujours ouvert, en attente de connaître les projets de réaménagement du Pôle Santé.

- Préavis no 13/2020 Demande de crédit pour la réfection de la route communale en traversée de localité à L'Etivaz. Le préavis est bouclé en 2025, les dépenses sont maîtrisées, les subventions rentrées sont inférieures aux projections (CHF 46'113.00)
- Préavis no 12/2022 Demande de crédit d'étude pour l'assainissement et le réaménagement de la route cantonale (RC 702) en traversée des « Granges »

Les travaux d'entretien et de réaménagement de la traversée des Granges ont été réalisés en 2023 et 2024. Le préavis sera bouclé lorsque les travaux d'ancrage du mur M7 (entre parking Mc Carthy et la route de Gérignoz) auront été effectués. Les démarches cadastrales sont en cours.

- Préavis no 7/2024 Route de Neusille : réfection de la route ensuite des intempéries de novembre 2023

Les travaux de nettoyage, de réfection de route et de captage de source ont été entrepris en 2024. Les travaux d'entreposage définitif des déchets du glissement ont été exécutés en 2025 avec un suivi pédologique. Le préavis sera bouclé financièrement en 2026. Les dépenses ont bien été maîtrisées et les subventions seront plus élevée que prévues.

- Préavis 12/2024 Réfection du parking communal de la Lécherette et de la route de l'Hongrin

Les travaux du parking et de la route de l'Hongrin sont terminés et la convention d'entretien avec Armasuisse a été signée. Les coûts sont légèrement inférieurs aux prévisions (environ CHF 43'000,-), économie faite sur des drainages existants qui ont pu être conservés.

- Préavis 07-2025 Réfection du pont et route d'accès au lieu-dit les Vieux Bains à L'Etivaz

Les travaux sont en cours d'exécution, la météo n'a pas permis de terminer le chantier en 2025.

- Préavis 13-2025 Demande de crédit pour des travaux de remplacement de collecteurs d'eau claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs route des Monnaires n°1 à 13 et route de la Ray n°36 à 83

Travaux en cours d'exécution.

- Préavis 17-2025 Demande de crédit pour le remplacement de divers véhicules pour le service de voirie, la sécurité publique, les parcs et jardins.

Tous les véhicules n'ont pas encore été livrés, le préavis sera bouclé au cours de l'exercice 2026.

- Préavis 18-2025 Création d'un fonds de renouvellement des véhicules communaux

Le fonds de renouvellement des véhicules communaux a été mis en place.

#### 4.2 Equipements

- Préavis 25/2024 Demande de crédit pour divers travaux d'assainissement du digesteur à la station d'épuration des eaux (STEP) du Berceau

Les travaux de réfection du digesteur ont été exécutés en 2025. Les travaux pour la partie gestion d'énergie ainsi que le générateur de secours seront entrepris à la suite d'une analyse complète du site de la STEP. De plus, le projet de CEL communale intégrera la STEP dans les réflexions. Dès lors, le projet reste nécessaire mais s'ajustera suivant les opportunités.

- Préavis 13-2025 Demande de crédit pour des travaux de remplacement de collecteurs d'eau claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs route des Monnaires n°1 à 13 et route de la Ray n°36 à 83

Les travaux sont en cours d'exécution.

Divers entretiens ponctuels planifiés ont été entrepris au cours de l'année, notamment dans le secteur du Mont.

#### 4.3 Cours d'eau

- Préavis no 9/2022 – Ruisseau de la Leyvra – Secteur le Clôt – projet d'ouvrage de sécurisation.

Un glissement de terrain s'est produit en aval de la route communale au lieu-dit « Le Clôt ». Les travaux débutés en 2023 ont été achevés en 2024. La mise à jour des limites cadastrales est encore en cours. Les travaux entrepris ont été plus importants que prévus mais avec des subventions également supérieures aux prévisions.

- Préavis 11-2024 Travaux de sécurisation et d'aménagements dans la Torneresse aux Moulins

Les travaux de reconstruction, d'entretien et de réparation de tous les ouvrages de protection dans le secteur des Moulins ont été entrepris en 2024. Des travaux d'aménagements et mesures piscicoles à hauteur du dernier seuil sont différés, dans l'attente des résultats des observations de la migration piscicole.

- Préavis no 5-2023 Défense incendie des vallées de la Torneresse et de l'Eau Froide

Les travaux de défense incendie sur les conduites sous pression de Romande Energie et des Eaux de Lausanne des vallées de la Torneresse et de l'Eau Froide sont terminés, le préavis sera financièrement bouclé en 2026.

- Préavis 1/2024 Travaux de réaménagements du cours inférieur du Ruisseau du Mont

Les travaux de sécurisation et renaturation du cours inférieur du Ruisseau du Mont ont démarré en 2025 et se poursuivront au printemps 2026.

- Préavis 03- 2025 Avant-projets pour des aménagements de sécurisation et de protection sur les ruisseaux des Mérils et de la Leyvra – demande de crédit

Les études sont en cours, avant-projets attendus en 2026.

Les cours d'eaux sont régulièrement surveillés (mandat donné au Groupement Forestier) et entretenus. Aucune intempérie majeure n'a été constatée en 2025.

#### 4.4 Distribution de l'eau

La Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex a entrepris d'importants travaux tout au long de l'année 2025, avec notamment :

- La construction d'une centrale de traitement des eaux aux ultra-violets au niveau du hameau de Gérignoz. Cette centrale est entrée en fonction fin 2025.
- Préavis 4-2023 Demande de crédit pour une participation financière au projet d'extension du réseau d'eau potable sur le site de la Brayé

Les travaux d'extension du réseau d'eau sur le site de la Brayé ont été achevés en 2025 avec la construction d'un réservoir au niveau de Pra Perron permettant également d'assurer la défense incendie du hameau de Gérignoz.

Afin de vous permettre de mieux comprendre le travail et les missions effectués par les services communaux, il nous tenait à cœur de vous présenter les coulisses du déneigement communal, en période hivernale à Château-d'Oex.

En effet, lorsque la neige recouvre le Pays-d'Enhaut, le paysage se transforme radicalement et le village prend alors des allures de carte postale. Toutefois, derrière cette image à l'apparence paisible, se cache cependant un conséquent travail mené par les équipes communales, afin de garantir la sécurité et la mobilité de tous.

Durant l'hiver 2025, plusieurs épisodes neigeux ont nécessité des interventions rapides et coordonnées des services communaux. Dès les premières heures du matin, parfois même durant la nuit, les équipes sont mobilisées pour maintenir les routes praticables, sécuriser les trottoirs et dégager les accès aux infrastructures publiques.

Les opérations de déneigement reposent sur un dispositif combinant engins mécaniques et travail manuel. Les véhicules équipés de lames et de fraises à neige interviennent en priorité sur les axes routiers et les voies principales.

## Déneigement mécanique des routes

Les camions et engins spécialisés sillonnent le réseau routier communal afin de repousser et évacuer la neige accumulée. Lors de certains épisodes, comme celui du 29 janvier, les opérations se sont poursuivies durant toute la journée afin de maintenir la circulation.



Ces interventions sont complétées par l'utilisation de fraiseuses à neige permettant de projeter la neige hors de la chaussée lorsque les accumulations deviennent importantes. Lors des chutes de neige nocturnes, comme le 17 février, les équipes interviennent dès le matin afin de rétablir rapidement des conditions de circulation normales.

## Un travail de précision au cœur du village

Si les engins mécanisés permettent de dégager rapidement les routes principales, de nombreux secteurs du village nécessitent une intervention manuelle et minutieuse.



Escaliers publics, passerelles, trottoirs étroits ou zones très fréquentées doivent être déneigés à la pelle afin de garantir la sécurité des piétons.

Certaines infrastructures demandent une attention particulière.

C'est notamment le cas du pont Turrian, où la neige doit être régulièrement évacuée afin d'éviter l'accumulation et le tassement pouvant provoquer la formation d'une importante couche de glace.

De même, les escaliers du Temple, qui comptent près de 90 marches, nécessitent souvent l'intervention simultanée de plusieurs agents pour garantir leur accessibilité.



Dans certaines rues du centre du village, la présence de véhicules stationnés empêche également le passage des engins de déneigement. Les agents doivent alors intervenir manuellement pour dégager les trottoirs et assurer la sécurité des piétons.

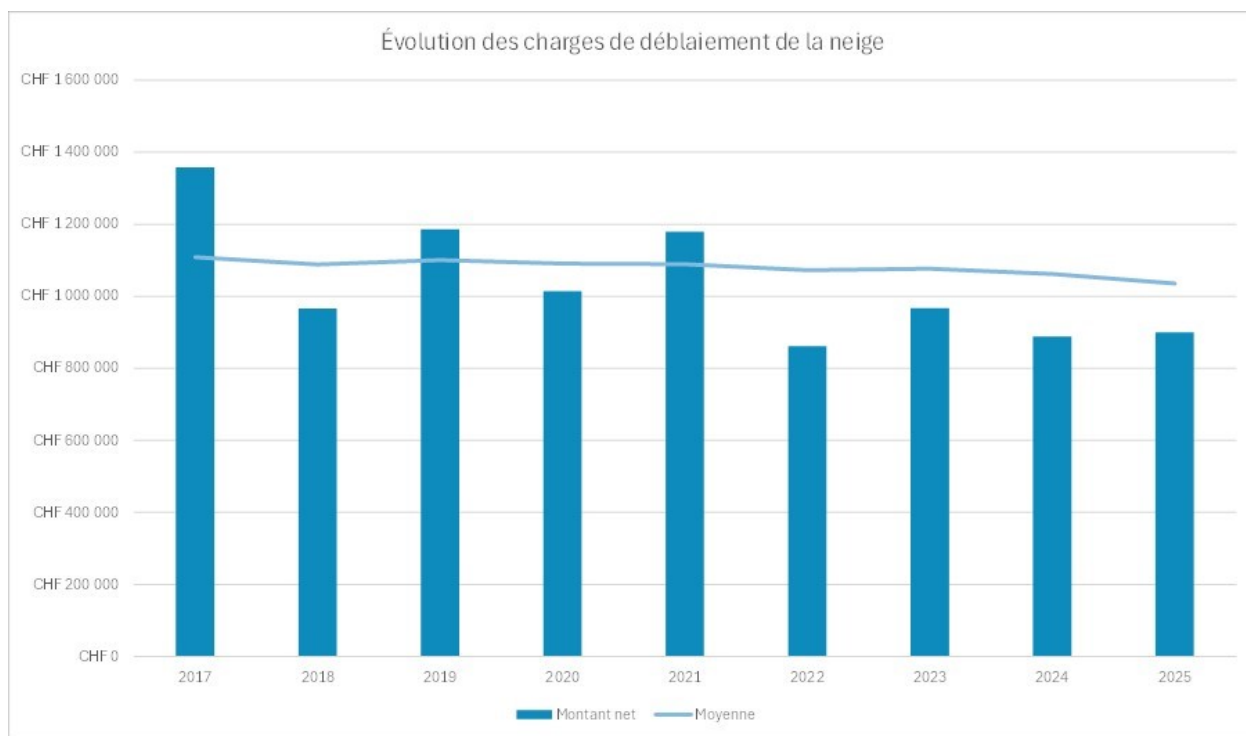


### Une mobilisation permanente

Le déneigement communal ne se limite pas à repousser la neige. Il implique une organisation permanente, une surveillance des conditions météorologiques et une grande réactivité des équipes. Les épisodes de neige lourde et gorgée d'eau, comme celui du 26 mars, représentent un défi particulier en raison de son poids et de la difficulté à celle-ci.

Ainsi, grâce à l'engagement quotidien des collaborateurs communaux, les habitants et les visiteurs peuvent continuer à circuler sereinement, en toute sécurité et profiter pleinement des charmes hivernaux de Château-d'Oex.

Voici un graphique présentant l'évolution des charges de déblaiement de la neige depuis 2017.



## 5. Petite enfance – Ecoles - Jeunesse – Cohésion sociale

M. Pascal Berruex, municipal

### 5.1 Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE)

La Présidence de l'ASIPE est assumée par Mme Michèle Genillard. Durant l'année 2025, le comité a traité les affaires courantes notamment en lien avec les locaux et les transports scolaires qui nécessitent un important travail de coordination et d'organisation. Il a été valablement procédé à la mise en soumission de ces derniers, aboutissant à une adjudication qui s'inscrit dans la continuité de nos collaborations actuelles.

Les comptes 2025 de l'ASIPE présentent un montant à charge des Communes inférieur au budget de CHF 77'406.33. Cette différence est notamment due à des charges moins importantes que prévues dans certains postes et à la participation cantonale pour les élèves requérants d'asile.

Des subventions ont été accordées à hauteur de CHF 55'000.00 pour les activités sportives et culturelles, montants conformes aux pratiques de ces dernières années.

### 5.2 Association Régionale du Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants (ARPAJE)

La Présidence de l'ARPAJE est assumée par M. Alexandre Fivat. Les structures d'accueil fonctionnent à satisfaction. Il est constaté une augmentation des demandes, notamment dans le parascolaire, qui jusqu'à présent ont pu être absorbées. Contrairement à ce qui se pratique dans les réseaux voisins, il n'existe aujourd'hui pas de priorisation du droit à une place de garde.

Chaque structure (Bout'Ficelle, Yeti, Casbah, AMF et Barbouillette) dispose de sa propre comptabilité, ce qui complexifie la budgétisation de l'ensemble. Une gestion rigoureuse a notamment permis d'absorber des coûts engendrés par des transports permettant à des élèves d'un établissement périphérique de rejoindre l'UAPE sur le temps de midi. En finalité, un montant de CHF 108'931.16 est ainsi redistribué aux communes, lequel est donc du même ordre que l'année précédente.

### 5.3 Association Régionale d'Action Sociale district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut (ARASAPE)

M. Pascal Berruex représente les trois Communes du Pays-d'Enhaut au comité de direction de cette association qui regroupe le Centre Social Régional (CSR), la Région d'Action Sociale (RAS), les Agences d'Assurances Sociales (AAS) pour les régions d'Aigle et du Pays-d'Enhaut ainsi que le Réseau d'Accueil de Jour « Enfants Chablais » pour le district d'Aigle.

Dans le cadre du projet de refonte de la gouvernance et de l'organisation des régions d'action sociale en la création d'Etablissements régionaux d'action sociale (ERAS), et ensuite de la décision du Conseil d'Etat d'anticiper sa mise en œuvre sur le secteur de l'Est vaudois, le Conseil intercommunal de l'ARASAPE a délégué les compétences de son CoDir à celui de l'ARAS Riviera. Mme Maude Allora et M. Pascal Berruex siègent ainsi, avec voix consultative dans ce dernier, depuis l'été 2025.

Pour rappel, dans le cadre des accords conclus entre les communes et le Canton, la part communale de la facture sociale (PCS) est aujourd'hui entièrement intégrée au calcul de péréquation. Ainsi, sur l'ensemble du budget de l'ARASAPE, seule la partie concernant le fonctionnement de l'administration est directement facturée à la Commune, soit CHF 4'826.31 (budget CHF 4'737.96).

## **6. Ressources humaines et assurances – Contrôle des habitants et bureau des étrangers – Culture – Santé – Temples et cultes**

M. Maximilien Stauber, municipal

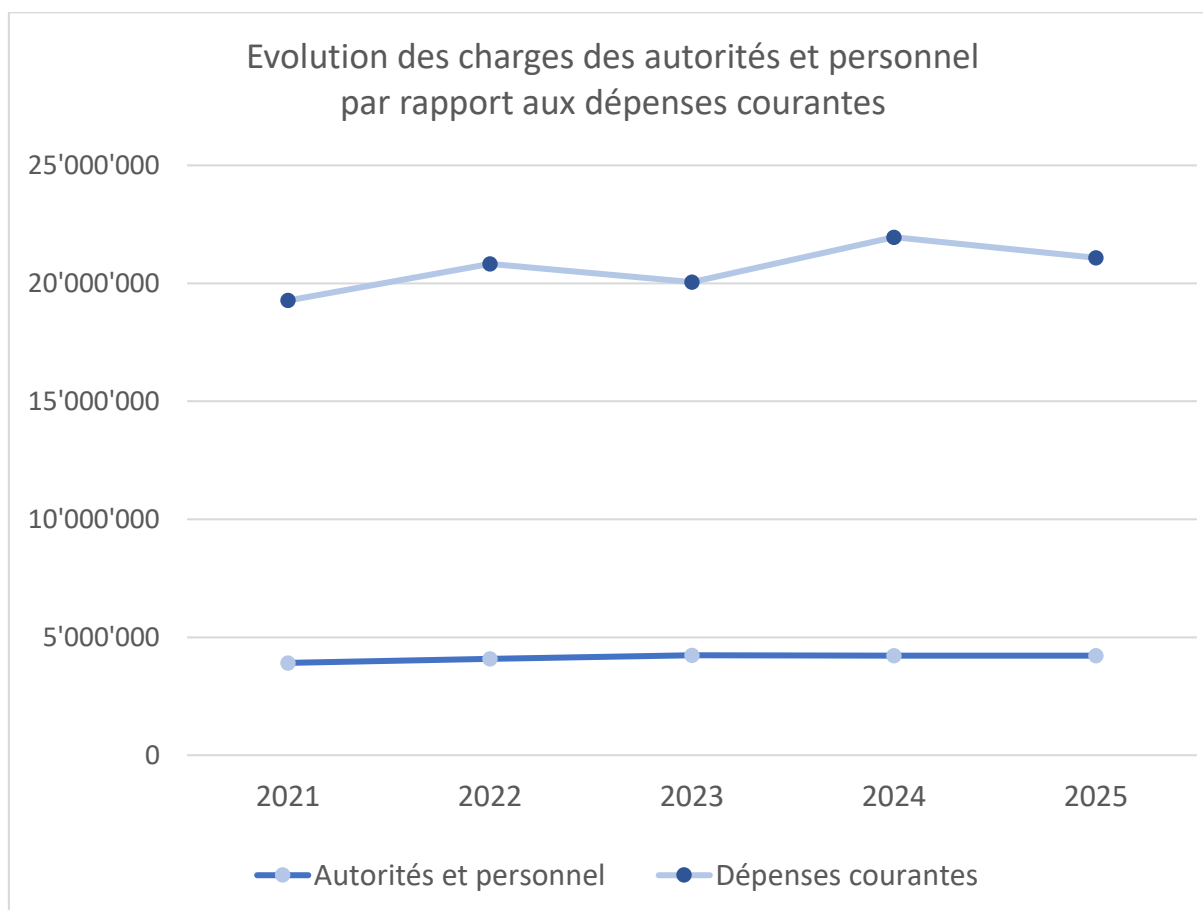
### 6.1 Ressources humaines

Personnel communal

La Municipalité tient en premier lieu à remercier l'ensemble du personnel communal pour les services délivrés à la population tout au long de l'année.

L'année 2025 aura été une année stable pour la Commune du point de vue des ressources humaines : un départ à la retraite, un départ pour un autre carrière, et le tournus naturel des apprentis. Les services fonctionnent ainsi à satisfaction, avec un personnel compétent, expérimenté et bien équipé.

Charges par nature	2021	2022	2023	2024	2025
Autorités et personnel	3 913 559	4 080 191	4 236 881	4 221 568	4 219 343
Dépenses courantes	19 272 537	20 819 213	20 049 873	21 956 975	21 089 723
<b>Rapport</b>	<b>20.31%</b>	<b>19.60%</b>	<b>21.13%</b>	<b>19.23%</b>	<b>20.01%</b>



Les charges des autorités et du personnel comprennent les indemnités allouées au Conseil, au bureau et aux commissions, les vacances et indemnités municipales, ainsi que les traitements du personnel et des auxiliaires. Ces charges sont stables depuis 2023, malgré une complexification constante des affaires, une augmentation de la démographie et une indexation des salaires en légère hausse. L'expérience des équipes et l'introduction de nouveaux outils de gestion expliquent en bonne part cette maîtrise des coûts.

Le rapport entre les charges de personnel et les dépenses courantes est stable depuis le début de la législature.

Les mutations enregistrées au sein du personnel communal sont les suivantes :

Engagements :

- M. Guillaume Daenzer, employé auxiliaire au service des travaux, constructions et urbanisme (CDD)
- M. Samuel Roch, employé polyvalent au service des travaux, constructions et urbanisme, secteur travaux
- M. Hervé Menoud, assistant de sécurité publique
- M. Yan Raynaud, apprenti de 1<sup>ère</sup> année

Retraites

- M. Luc Burri, responsable service sécurité publique

Départs

- M. Endri Jupaj, apprenti de 3<sup>ème</sup> année
- M. Guillaume Daenzer, employé auxiliaire au service des travaux, constructions et urbanisme (CDD)
- M. Franck Doubas, employé polyvalent au service des travaux, constructions et urbanisme

Jubilés

- M. Xavier Feal, 20 ans de service

Le traditionnel repas réunissant le jubilaire ainsi que les municipaux et chefs de service concernés a été organisé le 17 avril 2025 au restaurant de l'Ermitage.



Formation des apprenti-e-s

La Commune de Château-d'Oex poursuit son engagement de longue date en tant qu'entreprise formatrice. En règle générale, elle engage un-e apprenti-e employé-e de commerce chaque année. La durée de formation jusqu'à l'obtention du Certificat fédéral de capacité (CFC) est en principe de trois ans, quelle que soit l'option choisie (formation de base, élargie ou maturité intégrée).

## 6.2 Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Recensement officiel de la population au 31 décembre 2025 selon « Statistiques Vaud » :

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Suisses	2584	2579	2574	2592	2574
Etrangers (B, C, L longue durée)	<u>965</u>	<u>990</u>	<u>1051</u>	<u>1064</u>	<u>1115</u>
Total	3549	3569	3625	3656	3689

Evolution de la population dès 1970

	Commune	District du Pays-d'Enhaut	
1970	3205		
1980	2872		
1990	3110		
2000	3034	4454	
2005	3098	4493	
		Région du PE	District
2011	3242	4664	80'210
2012	3285	4747	80'831
2013	3320	4778	81'739
2014	3440	4874	82'905
2015	3408	4854	83'813
2016	3477	4915	84'674
2017	3433	4860	85'496
2018	3460	4890	85'060
2019	3468	4874	85'258
2020	3494	4894	86'129
2021	3549	4945	83'380
2022	3569	4933	87'009
2023	3625	4950	88'813
2024	3656	4967	89'367
2025	3689	4998	90'086

Au 31 décembre 2025, 66 personnes sont inscrites en séjour à Château-d'Oex, contre 50 personnes au recensement de 2024.

Les intéressés demeurent dans notre Commune durant la semaine. Ils gardent cependant leur domicile fiscal et politique dans une autre commune du pays.

### 6.3 Culture

La vie culturelle du Pays-d'Enhaut a continué de démontrer sa richesse et sa diversité au cours de l'année 2025. Spectacles, concerts, films, festivals ont rythmé la vie des habitants avec des manifestations pour tous les goûts et tous les âges.



L'activité musicale en particulier peut être soulignée, avec la présence d'un grand nombre de manifestations et de festivals. La musique classique et la musique folklorique demeurent des points forts de notre région. Des incursions rock et jazz ont périodiquement lieu au cinéma, ainsi que lors d'événements nouveaux, tels que le Son des Jardins et le Festichal.

## Gestion et comptes 2025

La Municipalité tient à relever l'excellence de notre école de musique et l'engagement de toutes les parties prenantes, essentiels à la constitution de la relève. Des formations telles que la Montagnarde, le chœur des Montagnards, le club des Yodleurs et le Chœur mixte de L'Etivaz assurent la continuité d'une tradition vivante et délivrent des prestations de grande qualité, contribuant au rayonnement du Pays-d'Enhaut. À ce titre, la tenue à Château-d'Oëx de la Fête romande des Yodleurs 2027 promet une belle affluence et une couverture médiatique conséquente pour notre région.



LE ZENITH		SAISON 2025
Ve 21 février 20h00 25.- (néd.)	<b>Manon Lapomme</b> « Je vais beaucoup mieux merci » Humour (Bel)	
Ve 7 mars 20h00 25.- (néd.)	<b>Marc Tournelboeuf</b> « L'Impatient » Humour (F)	
Ve 4 avril 20h00 25.- (néd.)	<b>« Rimbaud, cavalades ! »</b> De et par Romane Puyssot Théâtre/Humour (F)	
Ve 9 mai 20h00 25.- (néd.)	<b>« Le vélo de course »</b> De et par Julien Sigales Humour/Théâtre (F)	
Ve 23 mai 20h00 25.- (néd.)	<b>« Un cadeau particulier »</b> de et avec Didier Caron Comédie (F)	
Ve 12 septembre 20h00 25.- (néd.)	<b>« La liste de mes envies »</b> Avec Genevieve Ravaux Théâtre (F)	
Ve 3 oct. 20h00 25.- (néd.)	<b>« C'est dans votre tête mathématicienne ! »</b> De et par Giliane Bussey Théâtre (CH)	
Ve 31 oct. 20h00 25.- (néd.)	<b>« Les garçons et Guillaume, à table ! »</b> Avec Jason-François Bréard Théâtre/Humour (Bel)	

**CCL** Réservations indispensables : 079 478 52'68 ou info@ecc.ch

Enfin, l'équipe du Zénith mérite une mention particulière : la salle affiche généralement « complet », et de nombreux spectacles se concluent par une *standing ovation*.

La Municipalité remercie vivement les acteurs culturels pour leur énergie et leur créativité et renouvelle son soutien à leurs activités.

#### 6.4 Santé

Une fois n'est pas coutume : l'année 2025 aura été mouvementée pour le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut. Partie sur les chapeaux de roue avec une levée de fonds pour la reconstruction d'un bâtiment hospitalier – entreprise couronnée de succès notamment grâce au soutien des trois communes –, elle se trouve stoppée net dans sa course en juillet avec les annonces cantonales de coupes budgétaires dans le secteur de la santé.

Les négociations avec le Conseil d'Etat donnent finalement lieu à une forme de sursis pour l'année 2026. Le DSAS annonce toutefois que des coupes échelonnées seront effectuées les années suivantes et que la reconstruction du bâtiment hospitalier ne bénéficiera pas du soutien cantonal. Or, sans ce soutien, financier et de principe, le projet est irréalisable.

Confronté au double couperet de la baisse du soutien étatique et de la nécessaire rénovation complète du bâtiment hospitalier pour le 31 décembre 2028 au plus tard, le Conseil de fondation s'est mis à la tâche autour de la question suivante : comment revenir au cœur de métier des soins

hors du modèle hospitalier traditionnel, en mettant à disposition de la population une structure a) répondant aux besoins locaux en santé ; b) financièrement viable à long terme ?

C'est cette mission qui revient aujourd'hui au PSPE, avec un objectif clair : éviter le phénomène de fermeture pure et simple ayant affecté tant d'autres régions.

## **7. Domaines agricoles – Forêts – Déchets – Transports publics et mobilité – Energies – Développement durable – Parcs et jardins**

Mme Cosette Hämmerli, municipale

### 7.1 Domaines agricoles

Un seul préavis en 2025, d'un montant de CHF 260'000.00, concernant des réfections apportées à plusieurs chalets d'alpage, a été présenté pour approbation au Conseil communal d'octobre.

Au total, depuis 2010, plus de 2 millions de francs ont été investis, à juste titre, pour nos chalets d'alpage. La Municipalité et le Conseil peuvent être fiers de leur engagement pour des bâtiments qui en avaient besoin. Cependant il y aurait encore beaucoup à faire : plusieurs chalets nécessitent de lourds travaux pour permettre un travail sinon confortable, à tout le moins correct, à nos amodiataires.

Dès lors, au vu de l'échéance des baux aux 31 mars 2027, la Municipalité s'est penchée sur une profonde réflexion quant à son patrimoine alpestre.

Une présentation a été faite au dernier Conseil communal de décembre 2025, invitant les conseillers à réfléchir à ce sujet délicat qui sera abordé au printemps 2026.

### 7.2 Forêts

Le comité du GFPE a trouvé un chemin pour résoudre les problèmes qui ont déstabilisé son fonctionnement depuis 2021. Les nouveaux statuts ont, enfin, été acceptés par les trois communes et la possibilité a été instaurée d'avoir des degrés d'intégration différents. Ainsi la commune de Rossinière n'est plus liée par un bail à ferme, mais travaille avec le GFPE au moyen d'un contrat de gestion.

Tous les différends ne sont pas encore résolus, puisque nous ne sommes pas arrivés à nous mettre d'accord sur les participations encore dues par la commune de Rossinière. Un montant d'environ CHF 21'000.00 figure encore à l'actif du bilan.

Au niveau des comptes, 2025 est la première année avec ce mode de fonctionnement. Le budget avait été très difficile à établir et, en cours de route, des changements de décisions ont été pris par la Municipalité de Rossinière, gestionnaire de ses forêts, ce qui a rendu le travail du garde, M. Johan Haas et du Directeur, M. Hugo Rey, passablement compliqué. Cependant, dans l'ensemble, chacun fait de son mieux pour avancer avec ces nouvelles contraintes.

Le Groupement, côté pratique :

M Hugo Rey a été nommé nouveau Directeur du GFPE depuis le 1<sup>er</sup> mai 2025.

Le garde-forestier de notre triage M. Maxime Beldame, a entrepris, de concert avec la DGMR, le projet d'exploiter les forêts situées au-dessus de la route du revers menant à la Lécherette.

En effet, ces bois sont vieux et la forêt a été peu entretenue ces dernières années. Les nombreux propriétaires concernés ont été invités à une séance de prise de contact, en présence du voyer et de son adjoint, et le projet leur a été transmis pour réflexion. Cette séance a été fortement soutenue par la Municipalité, très consciente de l'importance de telles démarches.

Le rapport de M. Maxime Beldame est disponible sur simple demande auprès du greffe.

### 7.3 Déchets

#### 7.3.1 Centre de Collecte des Sous-Produits d'Animaux

2025 aura été une année fébrile dans l'attente d'une réponse du Canton et de la Confédération quant au projet des Ouges.

Pour mémoire, la Municipalité, avec l'appui du boursier communal, a porté un projet en commun avec le Groupement pour l'Abattoir (GPEO) pour la construction d'un centre d'équarrissage à côté de l'abattoir, permettant et incluant une importante réfection de celui-ci. Après une longue année d'attente, la réponse est tombée, négative, courant novembre 2025.

Le projet doit, maintenant, être complètement réadapté, car nous ne sommes plus aux normes et nous devons trouver une solution rapidement.

#### 7.3.2 Déchèterie de quartier

L'éco-point du Petit-Pré pose des problèmes au voisinage du quartier et nous avons régulièrement des plaintes quant au bruit occasionné durant la nuit. Un projet de rénovation et d'amélioration a été préparé durant l'année 2025 et a été porté au budget 2026. Le confort des usagers sera amélioré, une nette optimisation dans la gestion des vidanges et une fermeture nocturne seront des gains pour la collectivité.

#### 7.3.3 GastroVert

La collecte des déchets alimentaires et organiques est un grand progrès et nous sommes fiers de faire partie des pionniers de ce système grâce à la mise en œuvre de SATOM SA.

Cependant, nous n'atteignons encore pas les objectifs et nous devons toujours sensibiliser la population tant quant à la qualité des dépôts dans les bacs GastroVert qu'à l'importance de jouer le jeu et de participer à cet effort collectif qui valorise les déchets et améliore grandement la qualité des poubelles incinérées.

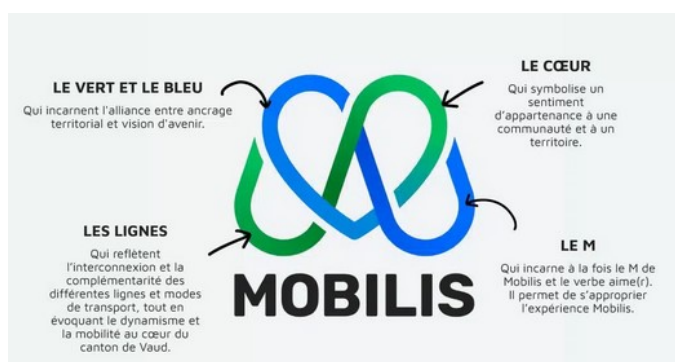
La Municipalité persévère dans l'encouragement aux bonnes pratiques via des annonces dans le journal local.

### 7.3.4 DECHPE

Courant 2025, les trois municipaux en charge des déchets pour le Pays-d'Enhaut ont commencé à réfléchir à une possible gestion en commun. En effet, dans la future loi sur les déchets, les communes seront obligées de faire partie d'un périmètre constitué pour la gestion des déchets. Afin d'anticiper cette contrainte, nous allons réfléchir à la création d'une structure locale.

### 7.4 Transports publics

En 2025, nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre que les statistiques concernant l'utilisation des transports publics depuis le Pays-d'Enhaut étaient plutôt mauvaises. En effet, malgré l'introduction de l'abonnement MOBILIS, malgré l'augmentation des courses à la demi-heure matin et soir, les usagers ont boudé les services proposés.



La clientèle s'est dispersée, profitant des offres supplémentaires et, malheureusement, la couverture minimum des coûts de ces trains (exigence de la Confédération) n'est absolument pas atteinte. Nous avons donc pris connaissance, sans possibilité d'intervention, des décisions de suppression de ces offres au changement d'horaire 2026.

En revanche, l'utilisation des transports publics reste très forte pendant la semaine du Festival international de ballons et les trains supplémentaires pour cette manifestation sont toujours bien appréciés du public.

Un projet de liaison directe entre Bulle et Zweisimmen est en cours, avec une phase de test cet hiver. Considérant que notre centre d'intérêt le plus proche est assez naturellement la ville de Bulle, nous sommes très intéressés par cette nouvelle étude et espérons qu'elle trouvera écho auprès des utilisateurs pendulaires et touristiques.


La Direction générale de la mobilité et des routes, en charge de la planification et du développement des transports publics, cherche à développer des solutions les plus appropriées possible pour notre population.

### 7.5 Energies :


La Pontia SA est une société anonyme (au capital action de CHF 500'000.00) composée de la Confrérie des eaux (60%), du Groupe E (20%) et de la Commune (20%), qui a pour tâche de produire de l'énergie, notamment par le turbinage du surplus des eaux des sources de la Pierreuse, à Gérignoz. Grâce à ses bénéficiaires, elle a diversifié ses investissements en installant des panneaux solaires sur des toits mis à disposition : notamment le Collège Henchoz, l'atelier Mösching, la ferme Marmillod à Rossinière, le Pôle Santé, le toit de l'ariau de Pra Cornet.

Lieu: Château-d'Œx  
Puissance: 30 kWc  
Nombre de module: 91 de 330 Wc  
Surface: 155 m<sup>2</sup>  
Production annuelle: 31.5 MWh

[Voir la production](#)



L'année 2025 a de nouveau été une très belle année pour la Pontia, la deuxième meilleure depuis sa création, qui a permis de générer un bénéfice de CHF 255'000.00. Elle verse un dividende de 10% à ses membres actionnaires, soit CHF 10'000.00 pour la Commune.



Lieu: Pra-Cornet  
Puissance: 31 kWc  
Nombre de module: 92 de 340 Wc  
Surface: 160 m<sup>2</sup>  
Production annuelle: 39 MWh

[Voir la production](#)

La Pontia cherche actuellement de nouveaux projets d'investissement et la Municipalité envisage d'entreprendre une étude de biogaz qui pourrait être menée et financée par la SA.

## 7.6 Parcs et jardins

### 7.6.1 PNR

Fin 2025, notre Municipalité a adhéré au projet pilote du Parc naturel régional Gruyère-Pays-d'Enhaut (PNR) pour établir un Plan climat à l'échelle du Parc. Cinq communes ont décidé d'anticiper la loi cantonale et répondu favorablement à cette démarche, afin de profiter des subventions prévues à cet effet. Cette démarche vise à poursuivre l'effort fourni pour l'obtention du Label Cité de l'Énergie en 2021, label qui doit être renouvelé en 2026.

Un des deux co-directeurs du PNR a donné sa démission et une offre de candidatures a été lancée. Cependant, à ce jour, les trois candidats retenus se sont tous désistés. Un nouvel appel d'offre va être lancé.

### 7.6.2 Jardin de la Motte

La réfection des murs du Jardin de la Motte devient urgente et nous avons cherché du soutien auprès de la Fondation Sandoz, du PNR et de diverses associations.

L'Association éponyme n'a plus d'activité depuis plusieurs années. Son président, M. Jean-Marc Berdoz, a repris à son compte l'entretien du Jardin et la caissière, Mme Bernadette Cesari-Fallet, n'a plus eu de mouvement à prendre en compte hormis les frais bancaires.

Le solde du compte est de quelques CHF 4900.00 et la Commune prend en charge les frais d'entretien courant.

Nous avons donc contacté Mme Emmanuelle Bonnemaïson, architecte en charge d'une étude en 2019, pour comprendre et connaître l'historique de ce jardin et nous proposer une vue d'ensemble des travaux à envisager.

Les différents devis avoisinant CHF 500'000.00 pour l'ensemble du projet nous ont découragés d'aller plus loin en ce sens, compte tenu de la réponse négative quant à un intérêt touristique du site de Mme Myriam Mermod, directrice de PERET.

Fin 2025, nous avons donc décidé de ne procéder qu'à la réfection des murs en pierres sèches.



## **8. Conclusion**

La Municipalité tient à adresser sa reconnaissance aux membres du Conseil communal et aux membres de la Commission de gestion-finances pour leur travail et leur esprit constructif tout au long de l'année 2025.

Enfin, à l'aube d'une nouvelle législature, la Municipalité tient à souligner que le présent préavis de gestion s'inscrit à la fois dans une logique de continuité et d'adaptation, Les résultats obtenus au cours de la période écoulée témoignent de l'engagement constant des services communaux et de la volonté de répondre de manière efficiente aux attentes de la population.

Dans un contexte en évolution, marqué par des défis croissants tant sur le plan financier qu'organisationnel, la Municipalité entend poursuivre les efforts engagés, tout en affinant ses priorités. La nouvelle législature constituera ainsi une opportunité de consolider les acquis, d'optimiser les processus internes et de renforcer la qualité des prestations offertes.

Forte de l'expérience acquise et consciente des enjeux à venir, la Municipalité abordera ce nouveau cycle avec détermination, dans un esprit de responsabilité, de transparence et toujours de bonne collaboration avec le Conseil communal.